



OFFICE DE TOURISME

BEZIERS MEDITERRANEE

ANNEE 2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

FASCICULE N° 1

Je soussigné Robert MENARD, Président de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant 1 page recto verso figurant dans le fascicule N° 1 du Recueil des Actes Administratifs de l'OTCBM de l'année 2021 sont mis à la disposition du public le : 07 AVR. 2021

1 – DELIBERATIONS

Séance du 08 Mars 2021

- DL 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 18/12/2020
- DL 2 – Adoption du compte de gestion du budget principal 2020
- DL 3 – Adoption du compte administratif du budget principal 2020
- DL 4 – Affectation des résultats de l'exercice du budget principal 2020.
- DL 5 – Adoption du compte de gestion du budget annexe 2020 (Fonséranes)
- DL 6 – Adoption du compte administratif du budget annexe 2020 (Fonséranes)
- DL 7 – Affectation des résultats du budget annexe 2020 (Fonséranes)
- DL 8 – Adoption du compte de gestion du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée 2020
- DL 9 – Adoption du compte administratif du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée 2020
- DL 10 – Affectation des résultats de l'exercice du budget annexe 2020 les Ports Béziers Méditerranée 2020
- DL 11 – Vote du budget principal 2021 de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
- DL 12 – Vote du budget annexe 2021 Fonséranes
- DL 13 – Vote du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée 2021
- DL 14 – Ouverture d'une ligne de Trésorerie sur le budget principal
- DL 15 – Ouverture d'une ligne de Trésorerie sur le budget annexe Fonséranes
- DL 16 – Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget principal
- DL 17 – Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget annexe Fonséranes
- DL 18 - Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget annexe Ports Béziers Méditerranée
- DL 19 – Attribution du marché de nettoyage et d'entretien des locaux de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, Bureaux d'Information Touristique, Ports.
- DL 20 – Demande de soutien financier dans le cadre de l'évènementiel touristique
- DL 21 – Demandes de subvention dans le cadre de l'organisation des soirées divines et des animations évènementielles du site de Fonséranes pour 2021
- DL 22 - Délégation de pouvoir attribuée par le comité de Direction au Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
- DL 23 – Présentation du plan d'actions de promotion 2021

II – DECISIONS

Séance du 8 Mars 2021

N° 01/2021 : versement indemnité de responsabilité régie

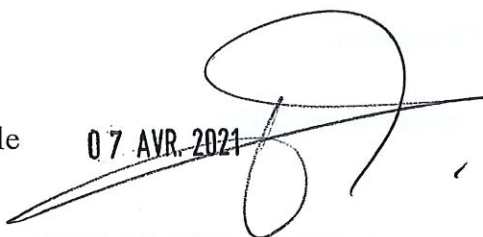
N° 02/2021 : attribution marché élaboration gamme produits boutique Orpellières

N° 03/2021 : attribution marché mission assistance signalisation touristique

N° 04/2021 : Versement indemnité de responsabilité dans le cadre de la régie

Fait à Béziers, le

~~07 AVR. 2021~~



Pour le président, par délégation
Jean-Jacques MICOUD
Directeur de l'Office de Tourisme
Communautaire Béziers Méditerranée

**OFFICE DE TOURISME BEZIERS
MEDITERRANEE
ANNEE 2021
RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

FASCICULE N° 1

Sommaire

- I) Délibérations du Comité de Direction**
DL n°01 à DL n°23 Séance du 08 Mars 2021
- II) Décisions**

I) Délibérations du Comité de Direction

Délibérations du Comité de Direction

= DL n°01 à DL n° 23

Séance du 08 Mars 2021

II) Décisions

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

01- Approbation du compte rendu de la séance du 08 MARS 2021

Mesdames, Messieurs,

Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021

Le 8 Mars 2021 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD,

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Benoit d'ABBADIE, Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Florence TAILLADE

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Henri FABRE-LUCE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS, Jacques DUPIN, Fabrice SOLANS

Collège des élus suppléants

Daniel BALLESTER, Sébastien SAEZ

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT (Distanciel), Pierre CALMEL, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRy, Marion SALVAIRE

Collège des professionnels suppléants et personnalité qualifiée

Vincent GUIRAUD, Jean LAUZE, Jean-Marc RECOULES

Étaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pascal PINTRE

Collège des professionnels suppléants

Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAL, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Participaient également Alexandre CONCE, Amélie FIRMIN, Jean-Jacques MICOUD, Christine PASCAL

Pour approbation du Comité de Direction du 18 Décembre 2020, présidé par Robert MENARD,

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Elisabeth PISSARRO, Robert MENARD, Florence TAILLADE, Fabrice SOLANS, Bertrand GELLY.

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Sébastien SAEZ

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Benoît D'ABBADIE, Frédéric LACAS, Jacques DUPIN, Henri FABRE-LUCE

Collège des élus suppléants

Daniel BALLESTER.

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT (Distanciel), Pierre CALMEL, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRy, Marion SALVAIRE

(distanciel)

Collège des professionnels suppléants et personnalité qualifiée

Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pascal PINTRE

Collège des professionnels suppléants

Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Vincent GUIRAUD, Fabien MORAGON, Christophe SPINA, Jean LAUZE

Participaient également Alexandre CONCE (Distanciel), Amélie FIRMIN, Serge HOIBIAN, Gilles PANNE, Christine PASCAL, Sandrine RAMBAUD (Distanciel) Patricia SIGUIER (Distanciel).

Le compte rendu de la séance est le suivant :

Le Président Robert MENARD accueille les membres répartis en présentiel et en visioconférence (2). Le quorum étant atteint, la séance commence à 15h00.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 12/11/2020

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération approuvée à l'unanimité

2/ Attribution du marché service de graphisme et mise en page des éditions touristiques

Amélie FIRMIN, responsable du pôle digital se charge de la présentation de l'attribution du marché. Elle indique que l'Office de Tourisme a lancé une consultation pour une prestation de travaux de graphisme et de mise en page des documents touristiques. La consultation a été lancée selon une procédure adaptée (MAPA) en application de l'article

R 2123-1 du code de la commande publique sur la plateforme de dématérialisation marchesonline.

L'avis de publication a généré 187 visites sur le site, le téléchargement de 69 dossiers de consultation des entreprises et le dépôt de 2 candidatures.

Après analyse des deux offres en s'appuyant sur les critères de sélection définis : l'offre tarifaire pour 40 %, la valeur technique pour 40% et la production de maquettes pour 20%, la proposition de l'entreprise SEDICOM est retenue pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 105 000 € HT pour l'année 2021.

Robert MENARD souhaite préciser qu'il s'agit uniquement d'un marché de mise en forme de documents touristiques (flyers, brochures, plans,).

Délibération approuvée à l'unanimité

3/ Attribution du marché travaux d'impression et livraison des éditions touristiques

Amélie FIRMIN présente cette question. Elle indique notamment que L'Office de Tourisme a lancé une consultation pour une prestation de travaux d'impression et de livraison des documents touristiques. La consultation a été lancée selon une procédure adaptée (MAPA) en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

L'avis de publication a généré 128 visites sur le site, le téléchargement de 39 dossiers de consultation des entreprises et le dépôt de 2 offres.

Après analyse des deux offres s'appuyant sur des critères de sélection définis : l'offre tarifaire pour 50 %, la valeur

technique pour 50 %, la proposition de la société COMBES ET HUND est retenue pour un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 105 000 € HT pour l'année 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité

4/ Attribution du marché pour le nouveau site Web de l'Office de Tourisme

Amélie FIRMIN présente également cette question et rappelle que l'Office de Tourisme a lancé une consultation pour le renouvellement de son site internet.

Il s'agit notamment de travailler sur un nouveau positionnement et d'installer l'humain au cœur de la stratégie de communication en développant une approche expérientielle, pour favoriser l'attachement et encourager l'émergence de véritables ambassadeurs de la destination. L'agence spécialisée Silaos est venue en soutien de l'équipe technique de l'OT pour élaborer le cahier des charges et pour analyser les offres.

Une première analyse des candidatures a permis de déterminer les mémoires techniques les plus intéressants, les outils et équipes les plus performantes, la bonne compréhension du dossier et les propositions financières compétitives. A l'issue de ce cette première analyse, deux candidatures ont pu être dégagées, les prestataires ayant été ensuite auditionnés par un jury technique le mardi 8 décembre 2020. Il s'agit d'Iris Interactive, (Le Puy en Velay) et Koredge (Besançon).

Sur la base de ces éléments, d'un retour d'expérience des clients actuels de ces deux sociétés et après l'analyse des dossiers par les services de l'Office de Tourisme, la proposition de l'entreprise IRIS INTERACTIVE est soumise à la validation des membres du Comité de Direction.

Jean-Guy AMAT s'interroge sur le fait que l'on ait pas fait appel à la société Cible Web qui est installée sur Béziers.

Cette agence est spécialisée en webmarketing digital. Amélie FIRMIN répond que Cible Web est plutôt spécialisé dans le référencement et que cette société n'a pas de connaissance précise en e-tourisme. JG AMAT suggère que les dirigeants de Cible Web soient contactés au cas ou un besoin en référencement serait détecté.

Robert MENARD abonde cette suggestion et propose d'approuver le choix de la société IRIS INTERACTIVE pour un montant total de HT en investissement de 37 065,05 € et de 2300 € HT en fonctionnement dans le cadre du marché du nouveau site web de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, soit un total général HT de 39 367,05 € HT

Délibération approuvée à l'unanimité

5/ Attribution du marché de prestation des visites guidées

Patricia SIGUIER, responsable du pôle développement et commercialisation présente cette question. Elle rappelle que l'Office de Tourisme crée et développe des programmes de visites guidées, de journées type et de séjours autour de la découverte de son territoire. C'est à ce titre que l'Office de Tourisme a lancé une mise en concurrence simplifiée (marché inférieur à 40 000 € HT) pour une prestation de services dédiée aux visites guidées en groupe pour l'année 2021.

Dans le cadre de cette mise en concurrence, seule l'entreprise SUD SINGULIER a proposé sa candidature.

Ce prestataire intervient pour l'Office de Tourisme depuis plusieurs années et propose des visites guidées de qualité,

avec une connaissance du territoire avérée.

Après analyse de l'ensemble des critères, il est proposé de retenir la candidature de la société SUD SINGULIER, dans le cadre d'un marché avec un minimum de 5 000 € HT et d'un maximum de 12 000 € HT pour une durée d'un an.

Délibération approuvée à l'unanimité

6/ Attribution du marché de prestation de traduction de documents touristiques

Amélie FIRMIN présente cette nouvelle question. Elle indique que l'Office de Tourisme a lancé une mise en concurrence simplifiée (marché inférieur à 40 000 € HT) pour une prestation de services dédiée à la

traduction. Le prestataire sélectionné aura pour mission de traduire les éditions touristiques ainsi que les supports de communication (web ou autre) de l'Office de Tourisme pour l'année 2021. Cette consultation a permis le dépôt de deux dossiers de candidature, qui après examen (l'offre a été appréciée sur les deux critères suivants : prix des prestations : 40 %, valeur technique : 60 %) a permis de retenir l'offre de la société ATENAO.

Cette agence de traduction travaille avec l'Office de Tourisme depuis plusieurs années et fournit des prestations de qualité.

Il est proposé de retenir la candidature de la société ATENAO dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 4 000 € HT et d'un maximum de 12 000 € HT pour une durée d'un an.

Délibération approuvée à l'unanimité

7/ Attribution du marché fourniture en électricité pour l'ensemble des bâtiments de l'Office de Tourisme

Cette question est abordée par Serge HOIBIAN, directeur adjoint de l'Office de Tourisme.

Il indique que la présente consultation concerne la fourniture en électricité pour 16 points de livraison répartis sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, représentant une consommation moyenne annuelle de 256 248 kWh sur l'année civile 2019.

Il est soumis, conformément à la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019, à la fin des tarifs réglementés de vente au 1^{er} janvier 2020.

L'Office de Tourisme a lancé une consultation selon une procédure adaptée (MAPA) en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique. Dans le cadre de cette procédure, un appel public à la concurrence est paru sur le site <https://www.marchesonline.com> ainsi que sur sa plate-forme de dématérialisation.

L'avis de publication a généré 143 visites sur le site, le téléchargement de 24 dossiers de consultation des entreprises et aucun dépôt de candidature.

Devant cette absence de remise d'offres, et en s'appuyant sur les articles R. 2185-1 et R.238561 du code de la commande publique, l'abandon de la procédure est donc validé et le marché est déclaré infructueux.

Serge Hoibian précise que l'Office de Tourisme pourra continuer à contractualiser avec l'opérateur EDF pour l'année 2021 et relancera en cours d'année une nouvelle consultation pour se conformer le mieux possible à la démarche environnementale dans laquelle il s'est engagé.

Les membres du Comité de Direction s'interrogent sur le fait qu'aucun opérateur n'ait candidaté sur ce marché.

Robert MENARD suggère qu'un travail plus précis soit effectué sur le cahier des charges pour qu'un opérateur puisse se positionner sur ce marché de fourniture en électricité.

Il précise également que la Ville de Béziers a lancé un marché de ce type pour un montant très important.

Il propose de déclarer le marché de fourniture en électricité infructueux et de prolonger le contrat en cours avec l'opérateur historique EDF pour l'année 2021

Délibération approuvée à l'unanimité

8/ Validation des tarifications pratiquées aux ports Béziers Méditerranée et sur le site de Fonseranes

Cette question est présentée par Serge HOIBIAN, directeur adjoint de l'Office de Tourisme. Il propose de faire le point sur les tarifications pratiquées sur les ports Béziers Méditerranée et sur le site de Fonseranes pour l'année 2021.

Concernant les tarifications pratiquées sur les ports Béziers Méditerranée, compte tenu du contexte économique et de la période importante de travaux qui va perturber les ports, il est suggéré de ne pas augmenter les tarifs et de conserver la grille tarifaire pratiquée en 2020 pour les activités annuelles.

Concernant les conventions d'occupation temporaire des activités nautiques saisonnières situées sur le port de Valras-Plage, il est proposé une réduction de 50% des tarifs car ces activités seront fortement impactées par les travaux de rénovation en cours durant l'été 2021.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des prestations et des tarifs pratiqués sur les ports Béziers Méditerranée est présenté aux membres du CODIR. Robert MENARD propose de valider l'ensemble des tarifs proposés pour les Ports Béziers Méditerranée.

Serge HOIBIAN aborde le deuxième point concernant les tarifications pratiquées sur le site de Fonseranes. Il fait un rappel du contexte actuel et notamment de la gratuité de la découverte du site de Fonseranes à tous les visiteurs mise en place jusqu'au 31 décembre 2020 dans le cadre du plan de relance de l'activité touristique à la demande de l'Agglo.

Il indique qu'afin de ne pas hypothéquer les finances de l'OT et compte tenu de la reprise normale de l'activité

touristique prévue pour 2021, il est sollicité de pouvoir reprendre la tarification des activités gérées par l'office

de tourisme sur la même base qu'en 2020 à partir de la réouverture des services en février.

Pour rappel, l'accès au site de Fonseranes en basse saison est facturé 4 Euros, puis le montant de 7 Euros est

appliqué dès la reprise de la saison, à savoir aux alentours du 15 mars, à la reprise de l'activité sur le Canal du Midi.

Robert MENARD indique qu'un effort de communication et d'affichage doit être rapidement réalisé sur ces deux

tarifs. Il est primordial de préciser que les tarifs annoncés correspondent à des services de qualité rendus sur

place. A ce propos, le président demande que des panneaux indiquant les prestations proposées sur le site de

Fonseranes soient installés avant le début de la saison. Il est urgent de communiquer sur ces modalités.

Robert MENARD souhaite également qu'une tarification spécifique soit mise en place pour les ambassadeurs, à

savoir non plus une gratuité du site limitée à trois heures, mais bien une gratuité sans limitation de temps.

Délibération approuvée à l'unanimité

9/ Départ et remplacement du directeur

Robert MENARD présente la question numéro 9 et informe les membres du CODIR du départ à la retraite de

Gilles PANNE à compter du 1^{er} Janvier 2021. Il indique également que Serge Hoibian, directeur adjoint a choisi de quitter le poste qu'il occupe actuellement pour prendre la direction de l'Office de Tourisme du Grand Narbonne.

Il fallait donc désigner un successeur pour le poste de directeur et à ce titre une mise en concurrence a été organisée au terme de laquelle 43 candidatures ont été reçues. A l'issue des entretiens menés par le Président,

Monsieur Jean-Jacques MICOUD, ancien directeur général de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme est recruté en tant que directeur de l'Office de Tourisme à compter du 25 Janvier 2021.

Monsieur MENARD indique que Monsieur MICOUD connaît le territoire car il a occupé le poste de directeur de l'Office de Tourisme à la Communauté de Communes de la Domitienne en 2017.

Elisabeth PISSARRO indique que la question 9 évoque également le versement de l'indemnité de départ à la retraite de Gilles PANNE.

Madame Florence TAILLADE souhaite intervenir pour saluer le travail effectué par Gilles PANNE, Serge HOIBIAN et les équipes de l'Office de Tourisme depuis la création de l'EPIC en 2013. Elle rappelle également l'implication de Guy Combes, ancien maire de Valras-Plage et président de l'Office de Tourisme jusqu'en 2018.

Elle indique que notre territoire doit être encore plus valorisé car il a de réels atouts touristiques et souligne la qualité des actions portées par l'Office de Tourisme.

Elle conclue en soulignant qu'elle voit partir avec regret Serge Hoibian vers une autre destination.

Délibération approuvée à l'unanimité

10/ Nomination d'un ordonnateur

Cette question est présentée par Gilles PANNE. Il informe les membres de la nécessité de procéder à la nomination d'un ordonnateur à titre temporaire. Monsieur Serge HOIBIAN, directeur adjoint de l'Office de Tourisme en exercice, qui dispose déjà d'une délégation de signature, pourra exercer la fonction d'ordonnateur par intérim et à titre temporaire en l'attente de la prise de fonction de la nouvelle direction.

Délibération approuvée à l'unanimité

11/ Liste des décisions prises par le directeur

Le directeur présente la décision prise dans le cadre de sa délégation de pouvoir depuis la séance précédente du Comité de Direction. Il s'agit de prendre en compte un avenant à la convention avec l'ADT Cet avenant intervient dans le cadre des réajustements opérationnels et techniques liés à la crise sanitaire du COVID 19. L'ADT « Hérault Tourisme » a engagé une aide financière globale correspondant à une réduction de 50 % du montant initial demandé.

L'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée bénéficie d'un avoir de 4700 € qui sera utilisé pour des actions au titre de l'année 2021.

Le Président Robert MENARD souhaite conclure la séance en indiquant que la ville de Béziers met en place une nouvelle attraction touristique cet été et laisse la parole à Marion SALVAIRE à ce sujet. Marion SALVAIRE relate la découverte d'abris anti-aériens datant de la seconde guerre mondiale, suite à des travaux effectués place Emile Zola.

Ces abris anti-aériens vont être aménagés de manière à pouvoir les rendre accessibles au public, Ils devraient être prêts l'été prochain et pourront faire l'objet de visites sur réservation.

Robert MENARD propose qu'une visite soit organisée pour les membres du Comité de Direction dès que les travaux d'aménagement seront terminés.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, le président Robert MENARD remercie les membres du Comité de Direction et souhaite de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année à tous.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver le compte rendu de la séance du Comité de Direction du 18 Décembre 2020,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

Suffrages Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

(Séance du 08 Mars 2021)

2) Adoption du compte de gestion du budget principal 2020.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en

Préfecture le :

29/03/2021

Le 8 Mars 2021 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD,

Étaient présents :

Collège des élus titulaires

Benoit d'ABBADIE, Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Florence TAILLADE

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Henri FABRE-LUCE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS, Jacques DUPIN, Fabrice SOLANS

Collège des élus suppléants

Daniel BALLESTER, Sébastien SAEZ

Étaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT (Distanciel), Pierre CALMEL, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRÉY, Marion SALVAIRE

Collège des professionnels suppléants et personnalité qualifiée

Vincent GUIRAUD, Jean LAUZE, Jean-Marc RECOULES

Étaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pascal PINTRE

Collège des professionnels suppléants
Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAL, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Participaient également Alexandre CONCE, Amélie FIRMIN, Jean-Jacques MICOUD, Christine PASCAL

Vu les articles L.133-3 et suivants, R. 133-5 et suivants du Code du tourisme,

L'exécution des dépenses et des recettes du budget principal de l'Office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée relatives à l'exercice 2020 a été finalisée par Monsieur Joël HINGRAY, Receveur Principal qui a transmis son compte de gestion pour le budget principal de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée.

Le compte de gestion est joint en annexe de la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- D'adopter le Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget principal de l'Office de Tourisme communautaire Béziers Méditerranée,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

(Séance du 8 Mars 2021)

3) Adoption du compte administratif du budget principal 2020.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021

Le 8 Mars 2021 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD,

Etaient présents :

Collège des élus titulaires

Benoît d'ABBADIE, Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Florence TAILLADE

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Henri FABRE-LUCE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS, Jacques DUPIN, Fabrice SOLANS

Collège des élus suppléants

Daniel BALLESTER, Sébastien SAEZ

Etaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT (Distanciel), Pierre CALMEL, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRÉY, Marion SALVAIRE

Collège des professionnels suppléants et personnalité qualifiée

Vincent GUIRAUD, Jean LAUZE, Jean-Marc RECOULES

Etaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pascal PINTRE

Collège des professionnels suppléants

Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Participaient également Alexandre CONCE, Amélie FIRMIN, Jean-Jacques MICOUD, Christine PASCAL

Vu les articles L. 133-3 et suivants, R. 133-5 et suivants du Code du Tourisme,

Vu le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu les décisions modificatives du même exercice,

Vu le détail des bordereaux délivrés par le Directeur de l'Office de Tourisme,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu la délibération n°2 du Comité de Direction du 08/03/2021 adoptant le compte de gestion établi par le comptable public,

Considérant les conditions d'exécution du budget pour l'exercice 2020

Le compte administratif du budget principal de l'Office de Tourisme communautaire Béziers Méditerranée est conforme au compte de gestion établi par Monsieur le Receveur pour l'exercice 2020.

Le débat et le vote du compte d'exploitation se faisant en l'absence de l'ordonnateur, nous lui demandons par conséquent de quitter la salle le temps du vote.

Le débat est ouvert et chacun des membres est susceptible de s'exprimer.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de l'Office de Tourisme tel qu'il est établi avec les recettes et les dépenses qui y sont apportées,
- De déclarer que toutes les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer chacun en ce qui les concerne tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

(Séance du 08 Mars 2021)

04- Affectation des résultats de l'exercice du budget principal 2020.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021

Le Compte Administratif 2020 du budget principal de l'OTCBM présente un solde d'exécution de 385 750,70 euros.

Il se détaille comme suit :

. Résultat Investissement ex.2020	=	109 217,12 euros
. Résultat Investissement ex.2019 reporté	=	- 112 993,78 euros
. Résultat Fonctionnement ex.2020	=	147 345,57 euros
. Résultat Fonctionnement ex.2019 reporté	=	402 372,67 euros
. Dont part affectée à l'investissement 1068	=	160 190,88 euros

. Résultat Investissement cumulé ex.2020	=	- 3776,66 euros
--	---	-----------------

A noter la constitution de restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 3 500,00 euros.

. Résultat de Fonctionnement cumulé	=	389 527,36 euros
-------------------------------------	---	------------------

Pour l'exercice 2020, il vous est proposé d'affecter les résultats de l'établissement comme suit :

002 Report à nouveau créditeur fonctionnement	=	382 250,70 euros
1068 Couverture du besoin de financement des investissements	=	7 276,66 euros
001 Report à nouveau débiteur investissements	=	3 776,66 euros

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif 2020 du budget principal de l'Office de Tourisme,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

(Séance du 08 Mars 2021)

05- Adoption du compte de gestion du budget annexe 2020 (Fonséranes)

Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L.133-3 et suivants, R. 133-5 et suivants du Code du tourisme,

L'exécution des dépenses et des recettes de Fonséranes, budget annexe de l'Office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée, relative à l'exercice 2020 a été finalisée par Monsieur Joël Hingray, Receveur Principal qui a transmis son compte de gestion pour le budget annexe de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- D'adopter le Compte de gestion du budget annexe du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe de l'Office de Tourisme communautaire Béziers Méditerranée,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

06- Adoption du compte administratif du budget annexe 2020 (Fonséranes)

Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L. 133-3 et suivants, R. 133-5 et suivants du Code du Tourisme,
Vu le budget primitif de l'exercice 2020,
Vu les décisions modificatives du même exercice,
Vu le détail des bordereaux délivrés par le Directeur de l'Office de Tourisme,
Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu la délibération n°5 du Comité de Direction du 03/03/2021 adoptant le compte de gestion établi par le comptable public,

Considérant les conditions d'exécution du budget pour l'exercice 2020.

Le compte administratif du budget annexe Fonseranes de l'Office de Tourisme communautaire Béziers Méditerranée est conforme au compte de gestion établi par Monsieur le Receveur pour l'exercice 2020.

Le débat et le vote du compte d'exploitation se faisant en l'absence de l'ordonnateur, nous lui demandons par conséquent de quitter la salle le temps du vote.

Le débat est ouvert et chacun des membres est susceptible de s'exprimer.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 de Fonseranes, budget annexe de l'Office de Tourisme, tel qu'il est établi avec les recettes et les dépenses qui y sont apportées,
- De déclarer que toutes les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer chacun en ce qui les concerne tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

- Suffrages Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

07- Affectation des résultats du budget annexe 2020 (Fonséranes)

Mesdames, Messieurs,

Reçu en

Préfecture le :

29/03/2021

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe de Fonseranes présente un solde d'exécution total de 100 452,74 euros.

Il se détaille comme suit :

. Résultat Investissement exercice 2020	= - 12 644,32 euros
. Résultat Investissement exercice 2019 reporté	= 23 247,78 euros
. Résultat Fonctionnement exercice 2020	= 83 306,61 euros
. Résultat Fonctionnement exercice 2019 reporté	= 6 542,67 euros
. Résultat Investissement cumulé ex.2020	= 10 603,46 euros
. Résultat de Fonctionnement cumulé	= 89 849,28 euros

A noter la constitution de restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 14 155,86 euros.

Pour l'exercice 2020, il vous est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement de l'établissement comme suit :

. 002 Report à nouveau créditeur fonctionnement	= 86 296,88 euros
. 1068 Couverture du besoin de financement des investissements	= 3 552,40 euros
. 001 Report à nouveau créditeur investissements	= 10 603,46 euros

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif 2020 du budget annexe Fonsèranes,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

Suffrages Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

08- Adoption du compte de gestion du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée 2020.

Mesdames, Messieurs,

**Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021**

Vu les articles L.133-3 et suivants, R. 133-5 et suivants du Code du tourisme,

L'exécution des dépenses et des recettes des Ports Béziers Méditerranée, budget annexe de l'Office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée, relative à l'exercice 2020 a été finalisée par Monsieur Joël Hingray, Receveur Principal qui a transmis son compte de gestion pour le budget annexe de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, 016
- D'adopter le Compte de gestion du budget annexe du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe de l'Office de Tourisme communautaire Béziers Méditerranée,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

09- Adoption du compte administratif du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée 2020.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021

Vu les articles L. 133-3 et suivants, R. 133-5 et suivants du Code du Tourisme,
Vu le budget primitif de l'exercice 2020,
Vu les décisions modificatives du même exercice,
Vu le détail des bordereaux délivrés par le Directeur de l'Office de Tourisme,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu la délibération n°8 du Comité de Direction du 08/03/2021 adoptant le compte de gestion établi par le comptable public,

Considérant les conditions d'exécution du budget pour l'exercice 2020.

Le compte administratif du budget annexe des Ports de l'Office de Tourisme communautaire Béziers Méditerranée est conforme au compte de gestion établi par Monsieur le Receveur pour l'exercice 2020.

Le débat et le vote du compte d'exploitation se faisant en l'absence de l'ordonnateur, nous lui demandons par conséquent de quitter la salle le temps du vote.

Le débat est ouvert et chacun des membres est susceptible de s'exprimer.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 des Ports, budget annexe de l'Office de Tourisme, tel qu'il est établi avec les recettes et les dépenses qui y sont apportées,
- De déclarer que toutes les opérations de l'exercice 2020 sont définitivement closes,
- D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer chacun en ce qui les concerne tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

10- Affectation des résultats de l'exercice du budget annexe 2020 les Ports Béziers Méditerranée 2020.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021

017

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe des Ports Béziers Méditerranée présente un solde d'exécution total de 10 325,91 euros.

Il s'agit du premier exercice, il n'y a donc pas de reports des années antérieures.

Il se détaille comme suit :

. Résultat Investissement exercice 2020	= - 46 416,76 euros
. Résultat Fonctionnement exercice 2020	= 56 742,67 euros

A noter la constitution de restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 100 000,00 euros.

Pour l'exercice 2020, il vous est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement de l'établissement comme suit :

. 002 Report à nouveau fonctionnement	= 0,00 euros
. 1068 Couverture du besoin de financement des investissements	= 56 742,67 euros
. 001 Report à nouveau débiteur investissements	= 46 416,76 euros

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif 2020 du budget annexe des Ports Béziers Méditerranée
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

Suffrages Exprimés : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

11- Vote du budget principal 2021 de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en

Préfecture le :

29/03/2021

Lors de la séance du 12 novembre 2020, s'est tenue la présentation du débat d'orientation budgétaire 2021 de l'Office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée.

Les propositions d'inscription budgétaire qui en découlent au titre du budget principal (nomenclature M4) sont soumises à votre approbation.

Les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre et les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget principal 2021 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Le projet de budget primitif principal 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section est le suivant :

- Section de fonctionnement : 3 047 103,56 euros
- Section d'investissement : 286 454,30 euros

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De voter le budget primitif principal de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée pour l'exercice 2021
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à la majorité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

Suffrages Exprimés : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

12- Vote du budget annexe 2021 Fonséranes

Mesdames, Messieurs,

Reçu en

Préfecture le :

29/03/2021

Lors de la séance du 12 novembre 2020, s'est tenue la présentation du débat d'orientation budgétaire 2021 de l'Office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée.

Les propositions d'inscription budgétaire qui en découlent au titre du budget annexe Fonséranes (nomenclature M4) sont soumises à votre approbation.

Les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre, et les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget annexe Fonséranes 2021 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Le projet de budget annexe Fonséranes 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section est le suivant :

- Section de fonctionnement : 507 198,66 euros
- Section d'investissement : 73 000,00 euros

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De voter le budget annexe Fonséranes pour l'exercice 2021 de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à la majorité des suffrages exprimés,

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

Suffrages Exprimés : 12 13- Vote du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée 2021.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Mesdames, Messieurs,

Reçu en

Préfecture le :

29/03/2021

Lors de la séance du 12 novembre 2020, s'est tenue la présentation du débat d'orientation budgétaire 2021 de l'Office de tourisme communautaire Béziers Méditerranée.

Les propositions d'inscription budgétaire qui en découlent au titre du budget annexe des Ports de Béziers Méditerranée (nomenclature M4) sont soumises à votre approbation.

Les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre, et les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget annexe des Ports de Béziers Méditerranée 2021, et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Le projet de budget annexe des Ports de Béziers Méditerranée 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section, est le suivant :

- Section de fonctionnement : 940 426,40 euros
- Section d'investissement : 203 916,76 euros

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De voter le budget annexe des Ports de Béziers Méditerranée pour l'exercice 2021 de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

14- Ouverture d'une ligne de Trésorerie sur le budget principal.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021

En raison de la crise sanitaire inédite qui a des impacts très significatifs sur les recettes commerciales de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée, le budget principal de l'OT, et le budget annexe de Fonséranes sont impactés.

Compte tenu des incertitudes sur l'activité 2021 qui perdureront encore de longs mois, et afin de sécuriser les capacités de l'Office de Tourisme à honorer les prestataires et les paies mensuelles, il est donc proposé de contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond de 300 000 Euros sur le budget principal de l'OT.

En cas de mobilisation, la ligne de trésorerie ne figurera pas sur le budget investissements, seules les charges financières sont à inscrire sur le budget de fonctionnement.

Elle sera remboursée au plus tôt, dès que les capacités financières du budget principal de l'OT le permettront.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser le Directeur à contractualiser l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions énoncées ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou le Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à la majorité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

15 – Ouverture d'une ligne de Trésorerie sur le budget annexe Fonséranes.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021

En raison de la crise sanitaire inédite qui a des impacts très significatifs sur les recettes commerciales de l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée, le budget principal de l'OT, et le budget annexe de Fonséranes sont impactés.

Compte tenu des incertitudes sur l'activité 2021 qui perdureront encore de longs mois, et afin de sécuriser les capacités de l'Office de Tourisme à honorer les prestataires et les paies mensuelles, il est donc proposé de contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond de 100 000 Euros sur le budget annexe de Fonseranes.

En cas de mobilisation, la ligne de trésorerie ne figurera pas sur le budget investissements, seules les charges financières sont à inscrire sur le budget de fonctionnement.

Elle sera remboursée au plus tôt, dès que les capacités financières du budget principal de l'OT le permettront.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser le Directeur à contractualiser l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions énoncées ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou le Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à la majorité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

16 -Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget principal.

Mesdames, Messieurs,

**Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021**

Suivant le vote du budget primitif 2021 du budget principal de l'Office de Tourisme de Béziers Méditerranée approuvé par la délibération n°11, la réalisation d'un programme d'investissements de 220 000 € TTC est prévue.

Ce programme intègre la signalisation et les circuits rando pédestre pour 100 000 €, un nouveau site Web pour 40 000 €, un « selfie XXL » pour 18 000 €, des équipements pour le site des Orpellières pour 15 000 €, ainsi que d'autres équipements et aménagements de locaux pour 47 000 €.

Le financement de la signalisation et des circuits de randonnée pédestre sont financés par une subvention d'investissement de 100 000 € versée par l'Agglo.

Les autres investissements nécessiteront un recours à l'emprunt.

Un emprunt à taux fixe sur dix ans maximum sera privilégié.

L'Office de Tourisme va procéder à la consultation des banques et sélectionnera l'offre la mieux-disante. L'Office de Tourisme s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à exécuter le programme d'investissements sur le budget principal,
- D'autoriser le Président ou son représentant à démarcher les établissements bancaires,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat avec l'établissement bancaire qui sera retenu, et à procéder à des débloquages,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

Suffrages Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

17- Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget annexe Fonséranes.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en

Préfecture le :

29/03/2021

Suivant le vote du budget primitif 2021 du budget annexe de Fonséranes approuvé par la délibération n°12, la réalisation d'un programme d'investissements de 66 000 € Hors Taxes est prévue.

Ce programme intègre l'acquisition d'une voiturette pour 21 000 € HT, le système de pompage des eaux du canal pour économiser sur l'arrosage du site pour 20 000 € HT, la plantation de végétaux pour 20 000 € HT, et divers petits équipements pour 5 000 € HT.

Ces investissements nécessiteront un recours à l'emprunt.

Un emprunt à taux fixe sur dix ans maximum sera privilégié.

L'Office de Tourisme va procéder à la consultation des banques et sélectionnera l'offre la mieux-disante.

L'Office de Tourisme s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à exécuter le programme d'investissements sur le budget principal,
- D'autoriser le Président ou son représentant à démarcher les établissements bancaires,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat avec l'établissement bancaire qui sera retenu, et à procéder à des débloquages,

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

Suffrages Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

18 – Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget annexe Ports Béziers Méditerranée.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en

Préfecture le :

29/03/2021

Suivant le vote du budget primitif 2021 du budget annexe des Ports approuvé par la délibération n°13, la réalisation d'un programme d'investissements de 127 500 € Hors Taxes est prévue.

Ce programme intègre la mise à niveau de la station d'avitaillement pour 50 500 € HT, l'acquisition de deux barques sur les deux sites portuaires pour 48 000 HT, la dalle de la zone de carénage sur le Port de Sérignan pour 15 000 € HT, la réfection des cinq bornes réseaux pour 5 000 € HT, le mobilier de la nouvelle capitainerie du port de Valras pour 4 000 € HT, et divers petits équipements pour 5 000 € HT.

Ces investissements nécessiteront un recours à l'emprunt.

Un emprunt à taux fixe sur dix ans maximum sera privilégié.

L'Office de Tourisme va procéder à la consultation des banques et sélectionnera l'offre la mieux-disante.

L'Office de Tourisme s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à exécuter le programme d'investissements sur le budget annexe Ports Béziers Méditerranée,
- D'autoriser le Président ou son représentant à démarcher les établissements bancaires,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat avec l'établissement bancaire qui sera retenu, et à procéder à des débloquages,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

Suffrages Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

19 – Attribution du marché de nettoyage et d'entretien des locaux de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, Bureaux d'information touristique, Ports.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en

Préfecture le :

29/03/2021

Le marché de nettoyage des bureaux d'information touristique de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée arrive à son terme au 31 mars 2021.

Il s'agit du nettoyage des bureaux d'information touristique de :

* Béziers Centre Historique,

* Béziers Fonseranes,

* Béziers Bureaux administratifs,

* Valras-Plage Centre station,

* Villeneuve-les-Béziers Gabarre Canal du Midi,

L'Office de Tourisme ayant repris la gestion des ports Béziers Méditerranée depuis le 1^{er} Janvier 2020, le nettoyage des locaux des ports est également prévu dans le cahier des charges ainsi que la vitrerie.

En vertu de l'article R 2122 – 8 du code de la commande publique, visant à répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € et pour lequel un marché peut être passé sans publicité, ni mise en concurrence préalables, l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée a cependant sollicité 3 sociétés pour la réalisation de cette prestation de nettoyage : Axena propreté, G'net, Aïgo, en respect avec les règles de la transparence de la commande publique.

Sur la base des éléments chiffrés communiqués par la société G'net, la proposition d'un montant de 34 372,44 € HT correspondant à l'ensemble de la prestation décrite ci-dessus est soumise à la validation des membres du Comité de Direction.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver le choix de la société G'net pour un montant de 34 372,44 € HT dans le cadre de la prestation de nettoyage des locaux des bureaux d'information touristique et ceux des ports de Béziers Méditerranée pour une durée allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2021.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

Suffrages Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

(Séance du 08 Mars 2021)

20 – Demande de soutien financier dans le cadre de l'évènementiel touristique.

Reçu en

Préfecture le :

29/03/2021

Mesdames, Messieurs,

Suite au renouvellement pour l'année 2021 du soutien de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée à des manifestations susceptibles d'encourager les retombées économiques et touristiques sur le territoire communautaire, hors de la saison estivale (juillet et août), une association a transmis sa demande de soutien financier.

Il s'agit de l'association ci-après :

- CULTURE BULLE : pour l'organisation du 26 ème festival de la Bande Dessinée à Sérignan (du 21 au 23 Mai 2021) pour un montant de 5000 Euros

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'approuver la demande de soutien financier transmise pour validation par les collaborateurs en charge des dossiers de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
- D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

21 – Demandes de subvention dans le cadre de l'organisation des soirées divines et des animations événementielles du site de Fonséranes pour 2021.

Mesdames, Messieurs,

**Reçu en
Préfecture le :**
29/03/2021

Lors des séances précédentes du Comité de Direction, les membres ont validé unanimement les démarches suivantes pour 2021 :

1. La réalisation d'une nouvelle programmation événementielle pour l'animation du site de Fonséranes. Pour rappel, la programmation événementielle à Fonséranes prend un nouveau virage en 2021 avec une stratégie d'animation basée sur des grands événements en lieu et place des traditionnelles petites animations.

Il s'agit de mettre en place 12 événements (1 en juin, 4 en juillet, 4 en août, 1 en octobre, 1 en novembre) soit autant d'expériences (culturelles, gourmandes, sportives), s'adressant à la fois à un public local et touristique et susceptible de contribuer au dynamisme du territoire, avec des « moments forts et fédérateurs » autour de

la culture locale (occitane), mais aussi le savoir-faire de nos vignerons (oenotourisme). Sans oublier la volonté de rassembler un public familial notamment sur des nouvelles thématiques (sports urbains) dédiées à un public plus jeune.

Le maintien du dynamisme et de la notoriété du canal du Midi à l'international tient à la qualité de la mise en valeur de ces sites majeurs comme Fonseranes, mais l'importance et le coût de ces démarches nécessitent que l'ensemble des collectivités concernées puissent contribuer à leur réalisation.

2. Le renouvellement d'une nouvelle édition de nos rendez-vous oenotouristiques, éléments clés de promotion du savoir-faire de nos vignerons.

Pour rappel, ce cycle événementiel composé des « Jeudis de Béziers », des « Mardis de la Mer » mais aussi du Festi'vin (dans le cadre du Fascinant Weekend) est prévu sur 20 dates de juin à octobre et doit permettre aux vignerons du territoire labellisés « Vignobles et Découvertes » (année 2021 de reconduction du Label) de promouvoir leur production en circuit court auprès des habitants et des touristes.

Les difficultés grandissantes pour la commercialisation des vins à l'étranger mettent en péril nos producteurs qui peuvent ainsi trouver des débouchés locaux dorénavant essentiels pour leurs résultats.

Ces rendez-vous sont d'ailleurs devenus des incontournables avec des records de fréquentation enregistrés sur la dernière édition 2020 malgré le contexte sanitaire (plus de 17 000 « pass dégustation » vendus soit 51 000 dégustations sur l'ensemble de la saison et 28 domaines ou caves impliqués).

Le maintien de ces résultats engendre dorénavant un coût d'organisation et de communication qui nécessite le concours de l'ensemble des collectivités concernées pour maintenir le niveau de service aux vignerons et d'accueil des visiteurs.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les aides et subventions possibles pour ces deux démarches d'animation, d'une part celle liée aux événements oenotouristiques du territoire (jeudis de Béziers et mardis de la Mer), d'autre part celle liée au site de Fonseranes sur le canal du Midi

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers

en exercice : 13

Présents : 17

Suffrages Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

22 – Délégation de pouvoir attribuée par le comité de Direction au Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée.

Mesdames, Messieurs,

Reçu en

Préfecture le :

29/03/2021

Vu les articles L. 133-4 et suivants du Code du Tourisme,

Vu les articles R. 133-1 et suivants du Code du Tourisme, l'office de tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.

Le Directeur assure le fonctionnement de l'Office de Tourisme sous l'autorité du Président.

Vu les articles R.2221-22, R.2221-24, R.2221-28, et R.2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le représentant légal d'une régie est le Directeur lorsqu'il s'agit d'une régie chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial. Il assure, sous le contrôle du Président, le fonctionnement de la régie.

Le Directeur est également ordonnateur de la régie et prescrit à ce titre, l'exécution des recettes et des dépenses.

Il passe, en exécution des décisions du Comité de Direction, tous actes, contrats et marchés.

L'Office de Tourisme a une activité importante, notamment en matière de promotion et de communication, ce qui nécessite une grande réactivité. Pour tenir compte de l'accroissement du nombre de décisions à prendre par l'Office et afin de garantir une bonne continuité de son activité sur des domaines tels que la promotion touristique, la gestion des contrats de fournitures, de prestations de services et d'études, tributaires de délais parfois très courts, il est proposé de confier au Directeur les délégations suivantes :

* Préparation, passation, exécution et règlement des marchés, conventions et contrats passés de gré à gré en raison de leur montant suivant les crédits prévus, dans la limite d'un montant maximal fixé à 20 000 € H.T par contrat ou par convention et au regard des dispositions du Code du Tourisme :

- Contrat lié à l'activité administrative ou technique concernant les achats de fournitures courantes, de matériels, de logiciels et de droits divers,
- Contrats ou conventions relatifs à la promotion portant dans le domaine de la publicité, l'organisation de salons touristiques, les accueils presse, les éditions, le marketing touristique, les événements touristiques,
- Contrats d'entretien de matériel et d'équipement,
- Contrats de location mobilière et immobilière,
- Contrats de prestations de services relatifs à des partenariats avec les professionnels locaux portant sur la promotion touristique, la valorisation du terroir et du patrimoine culturel,
- Contrats d'assurances ainsi que d'avenants destinés à introduire des nouvelles caractéristiques,
- Contrats d'assistances et de conseil en communication, en informatique, en finances et dans le domaine juridique,
- Création de postes de travail pour le personnel permanent, saisonnier ou intérimaire, dans la limite des crédits prévus au budget.

Décisions diverses

- Préparation, passation, exécution et règlement de conventions avec les organismes du tourisme du secteur institutionnel portant sur la promotion touristique et les prestations fournies à l'occasion de l'organisation d'actions et de salons touristiques suivant une tarification définie pour chaque opération et dans la limite des crédits prévus au budget,
- Préparation, passation, exécution et règlement de conventions de vente pour le compte de tiers avec des organisateurs de spectacles pour effectuer la billetterie, selon les conditions fixées par une convention type adoptée au préalable par le Comité de Direction,
- Nomination des régisseurs ou des mandataires, suivant les besoins du service : régies de recettes et d'avances.
- Fixation des tarifs de produits divers proposés à la vente,

- Préparation, passation, exécution et règlement de conventions avec des structures de formation pour l'accueil de stagiaires, de travaux appliqués, d'études ou d'enquêtes,

- Engagement d'actions en justice, en vue d'intenter, au nom de l'Office de Tourisme, les actions en justice ou de défendre l'Office de Tourisme dans les actions intentées contre lui, devant toute juridiction, y compris en appel, pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter et de désigner l'avocat qui sera en charge de représenter et de venir en défense aux intérêts de l'Office de Tourisme dans l'affaire et ses suites.

Article 1

Le Comité de Direction donne délégation de compétences au Directeur de l'Office de Tourisme pour une durée limitée à la durée de son contrat de travail de droit public.

Article 2

La délégation de compétence dessaisit l'autorité déléguante d'une partie de ses pouvoirs au profit d'une autorité subordonnée et modifie ainsi la répartition des compétences en réalisant un transfert juridique de compétence. Lorsque les textes le prévoient, le Directeur devra cependant solliciter l'agrément auprès du Président et du Comité de Direction.

Article 3

La délégation de compétence est attribuée es qualité et elle demeure pour la durée prévue tant qu'elle n'est ni modifiée, ni abrogée. Elle ne prend fin qu'à échéance ou en cas de retrait explicite.

Article 4

Le Directeur présentera chaque année un projet d'activité au Comité de Direction. Les décisions qu'il prendra dans le cadre de sa délégation de pouvoir s'inscriront dans la lignée de ces objectifs approuvés par le Comité de Direction, excepté dans certains cas d'urgence liés à des obligations juridiques ou budgétaires.

Article 5

Le Directeur prendra une décision administrative qu'il signera pour les documents transmissibles au contrôle de légalité et établira auprès du Comité de Direction, un rapport des délégations données en fin de chaque séance.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De donner délégation de compétences attribuée au Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée : Monsieur Jean-Jacques MICOUD
- D'autoriser le Président ou son Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

(Séance du 08 Mars 2021)

Nombre de Conseillers
en exercice : 13
Présents : 17
Suffrages Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

23 - Présentation du plan d'actions de promotion 2021.

Mesdames, Messieurs,

Il s'agit de faire une présentation du plan d'actions de promotion de l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2021.

**Reçu en
Préfecture le :
29/03/2021**

Ce plan d'actions s'appuie sur 3 thématiques :

* Le canal du Midi : porte d'entrée de la destination, notamment vers le site de Fonseranes et le Centre Ville de Béziers

* Le site des Orpellières : valoriser ce site naturel remarquable et son environnement qui ont une forte valeur ajoutée

* Organiser des évènements de qualité pour rendre notre destination vivante et attractive

Le plan de communication qui est proposé s'appuie sur les 3 items suivants :
notoriété/transformation/fidélisation

L'annexe ci-jointe synthétise l'ensemble des propositions portées par l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De prendre acte de la présentation du plan d'actions de promotion porté par l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée pour l'année 2021
- D'autoriser le Président ou son Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

II) Décisions

DECISION n° 01/2021

Reçu en préfecture
le 22/02/2021

**OBJET : VERSEMENT INDEMNITE DE RESPONSABILITE DANS LE CADRE DE
LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DE L'OTBM, LA REGIE
D'AVANCES DE L'OTBM ET LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DE
FONSERANES POUR LA TENUE DES COMPTES POUR L'ANNEE 2020**

Le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,

Vu les articles L. 133-4 et suivants du Code du Tourisme, Vu les articles R. 133-1 et suivants du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.

Vu les articles R.2221-22, R.2221-24, R.2221-28, et R.2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°4 du Comité de Direction du 10 juillet 2014, donnant délégation de pouvoir attribuée par le Comité de Direction au Directeur de l'Office de Tourisme,

Vu l'arrêté N°02/2019 relatif à la régie de recettes et d'avances stipulant que Monsieur Alexandre CONCE percevra une indemnité annuelle de responsabilité en fonction du montant moyen des recettes encaissées mensuellement et du montant maximum de l'avance ;

Vu l'arrêté N°03/2019 relatif à la régie de recettes et d'avances FONSERANES et stipulant que Monsieur Alexandre CONCE percevra une indemnité annuelle de responsabilité en fonction du montant maximum de l'avance pouvant être consenti;

Vu l'arrêté N°04/2019 relatif à la régie d'avances et stipulant que Monsieur Alexandre CONCE percevra une indemnité annuelle de responsabilité en fonction du montant maximum de l'avance pouvant être consenti;

Vu l'arrêté N°02/2019 relatif à la régie de recettes et d'avances stipulant que Madame Lawrence ROSSITTO, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de ladite régie ;

Vu l'arrêté N°03/2019 relatif à la régie de recettes et d'avances FONSERANES et stipulant que Madame Lawrence ROSSITTO, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de ladite régie ;

Vu l'arrêté N°04/2019 relatif à la régie d'avances et stipulant que Madame Lawrence ROSSITTO, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de ladite régie ;

DECIDE

ARTICLE 1 – Objet

Le Directeur, ordonnateur des dépenses, disposant d'une compétence au plan de la gestion des salaires, s'engage dans le respect de la réglementation concernant les conditions d'indemnisation des régisseurs stipulées par l'arrêté ministériel du 28/05/1193, à verser les montants correspondants.

ARTICLE 2 – Montant

Monsieur Alexandre CONCE percevra au titre de la tenue des régies pour l'année 2020, le montant de 433 euros versés sur le salaire du mois de février 2021 .
Madame Lawrence ROSSITTO percevra au titre de la tenue des régies pour l'année 2020, le montant de 87 euros sur le salaire du mois de février 2021.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
Le 9 Février 2021

DECISION n° 02/2021

Reçu en préfecture
le 22/02/2021

IOBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ D'ÉLABORATION, DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION DE LA GAMME PRODUITS DE LA BOUTIQUE DE LA MAISON DES ORPELLIERES A SERIGNAN

Le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,

Vu les articles L. 133-4 et suivants du Code du Tourisme, Vu les articles R. 133-1 et suivants du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.

Vu les articles R.2221-22, R.2221-24, R.2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°9 du Comité de Direction du 18 décembre 2021 publiée le 21 janvier 2021, de départ et de remplacement du Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire,

Vu l'arrêté n°2-2021/002 en date du 6 janvier 2021 de délégation de signature du Directeur, Jean-Jacques MICOUD,

VU que le site des Orpellières est l'un des sites touristiques majeurs du territoire et nécessite une valorisation,

VU l'ouverture de la maison des Orpellières en juin 2021 avec un espace boutique intégré dans un projet de valorisation,

VU qu'il est souhaitable d'encourager les visiteurs de ce site à se rendre à la boutique de la Maison des Orpellières à Sérignan,

VU le lancement du marché d'élaboration, de conception et de production de la gamme des produits de la boutique de la maison des Orpellières à Sérignan,

Vu que le marché ne dépasse pas les 20 000 Euros HT,

Vu la mise en concurrence lancée le 10 décembre 2020 auprès de 3 sociétés, la non réponse des sociétés NEMERY/CALMEJANE et VALOIRE/ESTEL et suite à l'analyse de la société DUNES DESIGN ayant répondu à la consultation,

Considérant qu'au terme de l'analyse de l'offre reçue, la proposition présentée par l'entreprise DUNES DESIGN répond aux exigences imposées dans le cahier des charges,

DÉCIDE

Un marché public est conclu dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE

Le marché d'élaboration, de conception et de production de la gamme produits de la boutique de la maison des Orpellières à Sérignan est attribué à la société DUNES DESIGN, sise 55 avenue Marceau 75 116 PARIS.

ARTICLE 2 – MONTANT

Conformément aux pièces du marché, les phases : d'études, d'élaboration, de design et de création, de conception et de structuration, de pré-production, de production et de mise en place sont arrêtées au montant total de 16 000 € HT soit 19 200 € TTC.

ARTICLE 3 - DURÉE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois, à compter de la signature de l'acte d'engagement.

ARTICLE 4 – EXÉCUTION

Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
Le 8 Février 2021

DECISION n° 03/2021

Reçu en préfecture
le 22/02/2021

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DISPOSITIF DE SIGNALISATION TOURISTIQUE DANS L'AGGLOMÉRATION DE BÉZIERS MEDITERRANEE

Le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,

Vu les articles L. 133-4 et suivants du Code du Tourisme, Vu les articles R. 133-1 et suivants du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.

Vu les articles R.2221-22, R.2221-24, R.2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°9 du Comité de Direction du 18 décembre 2021 publiée le 21 janvier 2021, de départ et de remplacement du Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire,

Vu l'arrêté n°2-2021/002 en date du 6 janvier 2021 de délégation de signature du Directeur, Jean-Jacques MICOUD,

VU que le territoire de Béziers Méditerranée est une destination touristique majeure et qu'il nécessite une valorisation,

VU que la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'une charte de signalisation d'information locale (SIL) depuis 2008 et a installé un parc de signalisation doté de SIL et de Relais d'Information Services (RIS),

Vu que l'Office de tourisme souhaite poursuivre sa démarche d'installation de SIL et de RIS suite au portage des missions de la direction du tourisme au bénéfice de l'office de tourisme communautaire,

VU le lancement du marché de mission d'assistance technique pour le dispositif de signalisation touristique dans l'agglomération Béziers Méditerranée,

Vu que le marché ne dépasse pas les 20 000 Euros HT,

Vu la mise en concurrence lancée le 12 février 2021 auprès de 3 sociétés, la non réponse des sociétés DDSR et Alliance Consultants et suite à l'analyse de la société Jérôme Moulin Consultant ayant répondu à la consultation,

Considérant qu'au terme de l'analyse de l'offre reçue, la proposition présentée par l'entreprise Jérôme Moulin Consultant répond aux exigences imposées dans le cahier des charges,

DÉCIDE

Un marché public est conclu dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE

Le marché pour la mission d'assistance technique pour le dispositif de signalisation touristique dans l'Agglomération de Béziers Méditerranée est attribué à la société Jérôme MOULIN Consultant, sise 75 rue Jules Isaac 34 000 Montpellier.

ARTICLE 2 – MONTANT

Conformément aux pièces du marché, les phases :

-n°1 d'établissement du dossier de consultation des entreprises pour le marché et actualisation de la SIL,

-n°2 de mise en place de la Signalisation d'Information Locale,

-n°3 de mise en place des Relais d'Information Services (RIS Commerces), maintenance de l'existant de l'ensemble du parc sont arrêtées au montant total de 16 320,00 € HT soit 19 584,00 € TTC.

ARTICLE 3 - DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 – EXÉCUTION

Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée
Le 18 Février 2021

DECISION n° 04/2021

Reçu en préfecture
le 29/03/2021

OBJET : VERSEMENT INDEMNITE DE RESPONSABILITE DANS LE CADRE DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DE L'OTBM, LA REGIE D'AVANCES DE L'OTBM ET LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DE FONSERANES POUR LA TENUE DES COMPTES POUR L'ANNEE 2020

Le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,

Vu les articles L. 133-4 et suivants du Code du Tourisme, Vu les articles R. 133-1 et suivants du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur ;

Vu les articles R.2221-22, R.2221-24, R.2221-28, et R.2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°4 du Comité de Direction du 17 décembre 2019, décidant de la création d'une régie de recettes et d'avances sur le budget annexe des Ports de Béziers Méditerranée. donnant délégation de pouvoir attribuée par le Comité de Direction au Directeur de l'Office de Tourisme ;

Vu l'arrêté N°2019/0008 relatif à la régie de recettes et d'avances stipulant que Madame Brigitte PRAX percevra une indemnité annuelle de responsabilité en fonction du montant moyen des recettes encaissées mensuellement et du montant maximum de l'avance ;

DECIDE

ARTICLE 1 – Objet

Le Directeur, ordonnateur des dépenses, disposant d'une compétence au plan de la gestion des salaires, s'engage dans le respect de la réglementation concernant les conditions d'indemnisation des régisseurs stipulées par l'arrêté ministériel du 28/05/1193, à verser les montants correspondants.

ARTICLE 2 – Montant

Madame Brigitte Prax percevra au titre de la tenue des régies pour l'année 2020, le montant de 320 euros versés sur le salaire du mois de mars 2021 .

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

INDEX

Délibérations :

DL 1 : Approbation du compte rendu de la séance du 8 Mars 2021.....	004
DL 2 : Adoption du compte de gestion du budget principal 2020.....	010
DL 3 : Adoption du compte administratif du budget principal 2020.....	011
DL 4 : Affectation des résultats de l'exercice du budget principal 2020.....	013
DL 5 : Adoption du compte de gestion du budget annexe 2020 Fonséranes	014
DL6 :Adoption du compte administratif du budget annexe 2020 Fonséranes.....	014
DL7 : Affectation des résultats du budget annexe 2020 Fonséranes.....	015
DL 8 : Adoption du compte de gestion du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée 2020.....	016
DL 9 : Adoption du compte administratif du budget annexe les Ports Béziers Méditerranée 2020.....	017
DL10 :Affectation des résultats de l'exercice du budget annexe 2020 Ports Béziers Méditerranée	018
DL 11 : Vote du budget principal 2021 de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée	018
DL 12 : Vote du budget annexe 2021 Fonséranes	019
DL 13 : Vote du budget annexe Les Ports Béziers Méditerranée 2021	020
DL 14 : Ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget principal	021
DL 15 : Ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget annexe Fonséranes	021
DL 16 : Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget principal	022
DL 17 : Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget annexe Fonséranes	023
DL 18 : Autorisation d'investissement et d'emprunt pour le budget annexe Ports Béziers Méditerranée	024
DL 19 : Attribution du marché de nettoyage et d'entretien des locaux de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, Bureaux d'information touristique, Ports	025
DL 20 : Demande de soutien financier dans le cadre de l'évènementiel touristique	026
DL 21 : Demandes de subvention dans le cadre de l'organisation des soirées divines et des animations évènementielles du site de Fonséranes	026
DL 22 : Délégation de pouvoir attribuée par le Comité de Direction au Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée	028
DL 23 : Présentation du plan de formations 2021	030

Décisions :

N° 01/2021 : Versement indemnité de responsabilité régie.....	032
N° 02/2021 : Attribution marché élaboration gamme produits boutique Orpellières.....	034
N° 03/2021 : Attribution marché mission assistance signalisation touristique.....	036
N° 04/2021 : Versement indemnité de responsabilité dans le cadre de la régie.....	038